

---

**CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE**

---

**SESSION ORDINAIRE DE 1955-1956**

---

**Service des Commissions**

---

**BULLETIN DES COMMISSIONS**

---

**AFFAIRES ÉTRANGÈRES**

**Mercredi 2 mai 1956.** — *Présidence de M. Marcel Plaisant, président.* — Au cours d'une réunion tenue en commun avec la commission de coordination et de contrôle chargée de suivre l'exécution et l'application du Traité de Communauté européenne du charbon et de l'acier, la commission a entendu un exposé de M. Maurice Faure, Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, sur l'évolution des négociations franco-allemandes concernant la Sarre.

Partant de la position juridique supposant le maintien du

*statu quo*, le Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères se préoccupe de rechercher une solution définitive du problème sarrois qui faciliterait dans son ensemble la coopération franco-allemande. Pour satisfaire les intérêts économiques actuellement engagés dans l'Union franco-sarroise, est envisagée une période transitoire dont la durée et les modalités sont encore en discussion : le Ministre préconise une période de cinq ans, étant entendu que, dans cette première phase, rien ne serait changé au statut actuel. Cette première période serait suivie d'une phase définitive, pendant laquelle les parties essaieraient de conserver le même volume d'échanges dans un intérêt commun.

En ce qui concerne la garantie des droits de la France sur les mines de la Sarre et le gisement du Warndt, la délégation française a tout d'abord demandé une faculté d'extraction de 130 millions de tonnes jusqu'en 1980, tandis que l'Allemagne n'envisageait que 30 millions. La demande française a été ramenée à 90 millions de tonnes et, sur ce chiffre, le Ministre a déclaré qu'il était résolu à ne pas céder.

M. Maurice Faure s'est étendu sur le problème de la canalisation de la Moselle qu'il estime en bonne voie : serait envisagé un traité de canalisation à trois avec le Luxembourg, de telle sorte que soient prévues les modalités de construction, de financement et de péage.

En ce qui concerne les mines de Voelklingen, la promesse de vente signée par Roechling est, de sa part, l'objet d'une dénonciation et le Gouvernement français envisage de porter ce conflit devant une instance internationale.

Pour conclure, M. Maurice Faure appelle l'attention sur la nécessité d'une solution d'ensemble, toutes les revendications étant solidaires et lui-même se refusant à échanger les droits de la France contre des promesses illusoire.

L'exposé du Ministre est suivi d'une discussion contradictoire, à laquelle prennent part MM. Coudé du Foresto, d'Argenlieu, Debré, Maroger, Marius Moutet et Portmann.

Aux auteurs de ces différentes questions, qui manifestent leur appréhension devant des solutions partielles qui risqueraient de compromettre les droits de la France, le Ministre répond en exprimant sa résolution de ne pas accepter le rattachement politique de la Sarre à l'Allemagne, aussi longtemps que les questions essentielles n'auront pas reçu une solution favorable.

M. Marcel Plaisant remercie le Ministre de son exposé si vivant et, au nom de la commission, il tient à le féliciter des paroles très fermes qu'il a prononcées au sujet de l'état politique et moral qui règne actuellement en Sarre et qui pèse douloureusement sur certaines personnes. La France ne peut pas tolérer les inscriptions injurieuses, les menaces et les pressions qui s'exercent sur certaines catégories de Sarrois et qui demeurent une injure aux libertés de la démocratie. Le devoir de la France est de veiller à ce que ceux qui ont eu confiance en elle ne soient pas molestés et jouissent d'un statut normal dans leur pays.

## AGRICULTURE

**Jeudi 3 mai 1956.** — *Présidence de M. Brettes, vice-président.* — La commission a procédé à un échange de vues sur le projet de loi (n° 428, session 1955-1956), adopté par l'Assemblée Nationale, organisant les conditions de l'assurance et de la réassurance des récoltes de tabac, renvoyé pour le fond à la commission des finances.

Après avoir décidé de se saisir pour avis de ce texte et désigné M. Brégégère comme rapporteur pour avis, elle a adopté des conclusions tendant à donner un avis favorable au projet de loi voté par l'Assemblée Nationale.

## FINANCES

**Mercredi 2 mai 1956.** — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — La commission, sur le rapport de M. Alric, et après les interventions de MM. Chapalain, Roubert, président, et Pellenc, rapporteur général, a émis un avis favorable à l'adoption du projet d'arrêté fixant le taux des redevances destinées à alimenter le fonds de soutien des hydrocarbures ou assimilés.

Sur le rapport de M. Pellenc, rapporteur général, la commission a ensuite adopté, sans modification, le projet de loi (n° 428, session 1955-1956) adopté par l'Assemblée Nationale, organisant les conditions de l'assurance et de la réassurance des récoltes de tabac.

Le président a communiqué à la commission le texte de la

lettre qu'il a adressée à M. le Président de la commission des finances de l'Assemblée Nationale en réponse à la transmission du texte neuvième lecture du projet de décret portant réorganisation du budget de l'Etat et par laquelle il faisait part à M. le Président de la commission des finances de l'Assemblée Nationale des raisons qui s'opposent à l'adoption par la commission des finances du Conseil de la République du texte adopté par la commission des finances de l'Assemblée Nationale. Le rapporteur général a signalé qu'il pourrait prochainement déposer un rapport d'information sur ce projet de décret devant le Conseil de la République.

La commission a examiné à nouveau le projet de décret portant dérogation aux dispositions de l'article 51 de la loi du 27 mars 1950 en ce qui concerne le groupement national d'achat du riz. Elle a entendu les réponses de deux commissaires du Gouvernement aux questions qui leur étaient posées par M. de Montalembert, rapporteur.

Elle a toutefois jugé impossible d'émettre un avis relatif à ce projet de décret tant qu'elle n'aurait pas obtenu des informations plus précises.

#### INTÉRIEUR (ADMINISTRATION GÉNÉRALE, DÉPARTEMENTALE ET COMMUNALE, ALGÉRIE)

**Jeudi 3 mai 1956.** — *Présidence de M. Bonnefous, président.* —

La commission a entendu, sur sa demande, M. Yves Jaouen, auteur d'une question orale avec débat concernant la protection civile.

M. Jaouen a présenté à la commission l'exposé qu'il avait l'intention de faire en séance publique et a donné connaissance de la motion par laquelle il entendait clore le débat ainsi instauré.

La commission a procédé à un échange de vues général sur l'organisation de la protection civile.

## PRODUCTION INDUSTRIELLE

**Jeudi 3 mai 1956.** — *Présidence de M. Bousch, président.* — La commission a décidé de demander le renvoi pour avis de la proposition de loi (n° 415, session 1955-1956) de M. Pisani, tendant à modifier l'ordonnance n° 45-2563 du 18 octobre 1945 créant un commissariat à l'énergie atomique et tendant à créer une division militaire au sein de ce commissariat, et a désigné M. Coudé du Foresto comme rapporteur pour avis.

La commission a ensuite chargé MM. Coudé du Foresto et de Villoutreys de la représenter à la cinquième Conférence mondiale de l'Énergie qui doit se tenir à Vienne du 17 au 23 juin 1956.

Puis la commission a envisagé la date du 1<sup>er</sup> juin pour effectuer la visite d'une raffinerie de pétrole.

Enfin la commission a évoqué rapidement les problèmes posés par le financement du fonds national de solidarité et a envisagé de se saisir pour avis du projet de loi portant institution dudit fonds.

## COMMISSION DE COORDINATION ET DE CONTROLE CHARGÉE DE SUIVRE L'EXÉCUTION ET L'APPLICATION DU TRAITÉ DE COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DU CHARBON ET DE L'ACIER

**Mercredi 2 mai 1956.** — *Présidence de M. Coudé du Foresto, président.* — La commission s'est réunie en commun avec la commission des affaires étrangères pour entendre M. Maurice Faure, Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, sur l'évolution des négociations franco-allemandes concernant la Sarre.

(Voir *supra* rubrique « Affaires étrangères ».)